

Communiqué de Presse

Développement Durable

Les archi-citoyen(ne)s

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la municipalité d'Ermont a mis en place en 2012 un Conseil du développement durable et solidaire. Afin d'en renouveler les membres, un appel à candidatures est lancé auprès des Ermontois.

Pour participer à la construction d'une vi(II)e meilleure, les Ermontois peuvent devenir des archi-citoyen(ne)s ! Pour cela, la ville d'Ermont recherche 15 Ermontois(es) pour constituer son nouveau Conseil du développement durable et solidaire (CDDS). Ce conseil a une double mission :

- suivre et évaluer l'Agenda 21 local ;
- émettre des propositions d'actions concrètes.

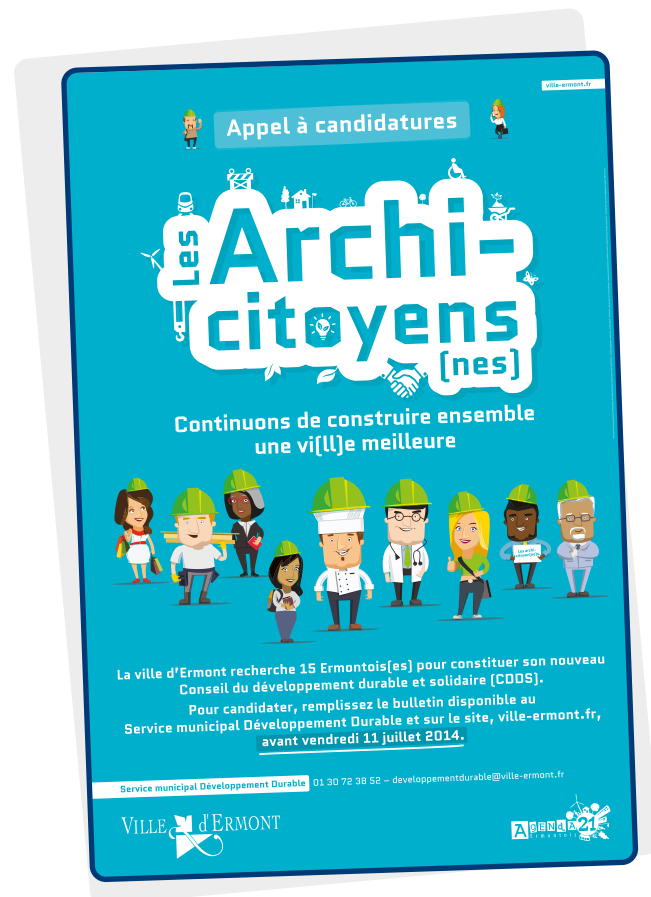
C'est avant tout un espace de débat et de créativité pour proposer à la ville de nouvelles formes de développement et répondre aux défis du futur.

Qu'est-ce qu'un(e) archi-citoyen(ne) ?

C'est un citoyen architecte qui participe à la construction de l'avenir de sa ville. Il s'intéresse aux questions d'économie locale, de solidarités et d'environnement. Il aime réfléchir en groupe et n'a pas besoin d'avoir de diplôme. Il peut consacrer plusieurs soirées dans l'année aux réunions du conseil. C'est une femme ou un homme de 10 à 75 ans et plus

Pour candidater, les Ermontois doivent remplir un bulletin disponible en mairie et sur ville-ermont.fr et l'adresser au Service municipal Développement Durable avant vendredi 11 juillet 2014.

Les 15 archi-citoyen(ne)s seront sélectionnés par Monsieur le Maire et son équipe pour constituer un groupe le plus représentatif possible des âges et des quartiers de la ville. Si les candidatures venaient à manquer, l'appel à candidatures serait relancé en septembre prochain.



Service municipal Développement Durable

100 rue Louis-Savoie – BP 40083 – 95123 Ermont Cedex
01 30 72 38 52 – Fax 01 30 72 37 85
developpementdurable@ville-ermont.fr